

union fédérale
des syndicats
de l'État



■ **CONCERTATION ÉGALITÉ PRO**
Les propositions CGT



■ **26 JUIN : RÉFORME
FONCTION PUBLIQUE**
Impact sur l'encadrement

FONCTION **PUBLIQUE**



©Leclerc — photothèque du mouvement social

**VIE SYNDICALE —
RETOUR DE LA MARÉE POPULAIRE
ANALYSES CROISÉES
CGT – FONDATION COPERNIC**



>> MISSIONS
CADASTRE
ENTERREMENT DU PLAN CADASTRAL



Un autre chemin est possible!

Certes, les processus de mobilisations des 22 et 26 mai auraient dû être beaucoup plus conséquents...

Certes, beaucoup reste à faire pour créer les conditions d'une mobilisation plus massive encore des salariés, des privés d'emploi, des retraités, des citoyennes et des citoyens...

Toutefois, félicitons-nous d'avoir été en capacité d'ouvrir une brèche. Il n'aura pas fallu plus d'une année pour que les

politiques mises en œuvre par Emmanuel Macron, son Premier ministre, sa majorité parlementaire fassent l'objet de processus de mobilisations conséquents et inscrits dans la durée.

Néanmoins, le syndicalisme reste confronté à plusieurs défis: déconstruire l'idéologie libérale, élaborer des corpus revendicatifs alternatifs, convaincre qu'il est possible d'imposer d'autres choix.

Tels sont les objectifs poursuivis par l'UFSE-CGT et plus largement la CGT Fonction publique y compris en cultivant la construction de processus unitaires du plus haut niveau possible dans le champ syndical et au-delà...

C'est dans ce sens que nous enten-

ons poursuivre les constructions unitaires avec les organisations syndicales représentatives des personnels de la Fonction publique y compris dans l'objectif de conjuguer unité d'actions et élaboration de propositions et de revendications partagées.

C'est aussi dans ce sens que la journée de mobilisations du 26 mai dernier appelée par une pluralité d'organisations syndicales, d'associations, de partis et de mouvements politiques ne saurait rester sans suite.

Ensemble, proposons et construisons avec le monde du travail, les citoyennes et les citoyens, un front commun pour gagner d'autres choix! ♦

2 ÉDITO

ACTU

3 ■ Pétition: la fonction publique, une idée d'avenir

■ L'impact des réformes de la fonction publique sur le rôle et la place de l'encadrement

5 ■ Retraité-e-s: déterminé-e-s

6 ■ Pôle emploi, 4000 postes supprimés

6 ■ Présence de la CGT lors de la Marche des fiertés

7 ■ Soutien financier aux camarades de la fédération des services publics

INTERNATIONAL

7-8 ■ Journées "Perspectiva" intervention d'Ivan Candé

MISSIONS

8-9 ■ La DGFIP veut enterrer le plan cadastral

10 ■ Entretien avec Thierry Ducasse, élu CGT à la CAP des géomètres du cadastre

11 ■ La démarche CGT pour la mission cadastrale

SERVICE PUBLIC

12-14 ■ Concertation sur l'égalité professionnelle, les propositions de la CGT

INSTANCES

15 ■ Les suites du CSFPE du 7 février 2018

VIE SYNDICALE

16 ■ Face à l'urgence sociale, une *Marée populaire* réussie le 26 mai — Catherine Perret

17 ■ Marée populaire: l'union renforce — Willy Pelletier

LIVRE

18 ■ L'imposture Macron — Entretien avec Pierre Khalifa

SOCIAL

19 ■ Rencontre des militants de l'action sociale interministérielle



FONCTION PUBLIQUE

ÉDITEUR DE LA PUBLICATION :
UFSE-CGT

SIRET: 784312043 00036
ADRESSE POSTALE: 263, Rue de Paris
case 542 - 93 514 MONTREUIL CEDEX
TEL.: +33155827756
MEL: ufse@cgf.fr
SITE: www.ufsecgt.fr

DIRECTRICE DE PUBLICATION
RESPONSABLE DE REDACTION :
Catherine MARTY
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION, PAO :
Stéphane Jéhanno
COMITÉ DE RÉDACTION :
Nicolas Baille, Christophe Delecourt, Stéphane Jéhanno,
Armand Mallier, Catherine Marty, Céline Verzeletti.

CREDIT PHOTOS :
Sauf mention expresse
© UFSE-CGT

IMPRIMEUR :
RIVET PRESSE EDITION SARL
SIRET: 405 377 979 00019
ADRESSE POSTALE: BP 15577
24 rue Claude-Henri Gorceix
87022 Limoges CEDEX 9
TEL.: 05 55 04 49 50 - FAX: 05 55 04 49 60
accueil@rivet-pe.com

AUTRES MENTIONS
Dépôt légal: À parution
ISSN: 0762-9044
Prix de vente: 1,50 €
Périodicité: Mensuel
Date de parution: Sur couverture
numéro de CPPAP: 0922-S-06197



Certifié PEFC
Ce produit est issu
de forêts gérées
durablement et de
sources contrôlées.
pefc-france.org

LA FONCTION PUBLIQUE: UNE IDÉE D'AVENIR

Privilégiés et trop nombreux, les fonctionnaires? Dépassé, rigide, inapproprié leur statut? Ces affirmations, assénées comme des évidences jamais démontrées, visent encore une fois à justifier de prétendues réformes qui, présentées comme de simples modernisations, minent en fait le statut général des fonctionnaires. Elles manifestent une ignorance délibérée de l'histoire,

>> Les fonctionnaires ont en charge l'intérêt général lequel ne peut se réduire à une somme d'intérêts particuliers

de la réalité et du rôle de la Fonction publique dans notre société et esquivent le débat sur leurs enjeux en termes de cohésion sociale, de solidarité, de développement économique, d'effectivité des droits, de développement durable.

Si le choix a été fait d'un statut défini par la loi et non le contrat, c'est fondamentalement que les fonctionnaires ont en charge l'intérêt général lequel ne peut se réduire à une somme d'intérêts particuliers. La Fonction publique est une construction rationnelle qui répond aux besoins des services publics et aux principes qui les régissent: l'égalité, la continuité, l'adaptabilité, la laïcité. Elle repose sur un certain nombre de principes liés aux fondements de notre démocratie: le principe d'égalité qui se traduit notamment dans le recrutement par concours, le principe d'indépendance avec la séparation du grade et de l'emploi qui constitue une garantie fondamentale aussi bien pour le fonctionnaire — qui est ainsi protégé des pressions locales ou des tentatives de faire prévaloir des intérêts particuliers — que pour l'utilisateur, pour qui sont ainsi assurées les conditions d'une égalité de traitement et d'une pérennité de l'action publique; le principe de responsabilité qui rend le fonctionnaire responsable de son action et l'oblige à en rendre compte.

Et ce qui est souvent dénoncé comme

PREMIERS SIGNATAIRES

- Gérard Aschieri, membre CESE
- Jean Aurox, ancien ministre
- Roland Berthilier, président de la MGEN
- Frédéric Boccaro, économiste, membre du CESE
- Alain Bonhomme, Inspecteur général honoraire des Affaires culturelles
- Françoise Bosman, conservatrice générale honoraire du patrimoine
- Olivier David, président de l'Université de Rennes 2
- Jérôme Deauvieu, directeur du département sciences sociales de l'ENS
- Jean Paul Delahaye, Inspecteur général honoraire de l'Éducation nationale
- Jean Paul Demoule, professeur des universités émérite, ancien président de l'INRAP
- Michel Dubromel, président de France Nature Environnement
- Christian Favier, président du Conseil départemental du Val-de-Marne
- Eric Favey, président de la Ligue de l'Enseignement
- Charles Fiterman, ancien ministre
- Jacques Fournier, conseiller d'État honoraire
- Pascale Gonod, professeur des universités
- Yves Jean, Président de l'Université de Poitiers
- Marylise Lebranchu, ancienne ministre
- Anicet Le Pors, ancien ministre, conseiller d'État honoraire
- Willy Pelletier, coordinateur général de la Fondation Copernic
- Patrick Pelloux, président de l'Association des médecins urgentistes de France (AMUF), écrivain
- Sophie Pochic, directrice de recherches au CNRS
- Christophe Prudhomme, médecin urgentiste
- Jacques Rigaudiat, conseiller maître honoraire à la Cour des Comptes
- Philippe Rio, maire de Grigny
- Suzy Rojzman, porte parole du Collectif national pour les Droits des Femmes
- Luc Rouban, directeur de recherches au CNRS
- Malik Salemkour, président de la Ligue des Droits de l'Homme
- Aurélie Trouvé co-présidente d'ATTAC

des privilèges n'est qu'un ensemble de droits mais aussi de contraintes qui s'articulent pour répondre aux besoins des services publics et des usagers.

Nos services publics ont besoin d'agents qui travaillent ensemble avec des droits et des obligations communs, s'articulant avec des règles particulières adaptées à chacun des secteurs d'activité. C'est ce que permet pour les fonctionnaires leur statut: il assure à la fois le respect de principes fondamentaux et la souplesse de fonctionnement et de gestion.

Ce statut n'est ni un monument ni une pièce de musée; il n'a cessé de vivre, d'évoluer, de s'adapter aux besoins de la société et il doit continuer à le faire. Mais ces évolutions doivent prendre appui sur les principes qui le fondent et être démocratiquement débattues avec les agents et les usagers,

>> Nos services publics ont besoin d'agents qui travaillent ensemble avec des droits et des obligations communs

à l'inverse de ce qui se dessine actuellement.

Nous devons penser l'avenir, faire face aux enjeux du XXI^e siècle, ceux d'une prise de conscience accrue d'un destin commun de l'humanité et d'une affirmation nouvelle de valeurs universelles: droits fondamentaux, protection de l'écosystème mondial, accès aux ressources naturelles indispensables, droit au développement, mobilité des personnes, diversité culturelle, égalité femmes-hommes, devoir d'hospitalité, sécurité... Ils nécessitent que tous, fonctionnaires, usagers, élus, citoyens, construisent par le débat une meilleure prise en charge collective d'un intérêt général de plus en plus étendu: c'est précisément ce que permettent les services publics et la fonction publique et ce qui fonde leur modernité et la nécessité de les préserver.

Et c'est pourquoi nous sommes aux côtés de celles et ceux qui se mobilisent pour défendre et promouvoir ce projet éminemment moderne et progressiste. ♦

WWW.UFSECGT.FR
Accueil > La Fonction publique > Pétition « La Fonction Publique : une idée d'avenir »



© UGICT-CGT

INITIATIVE >> DÉBAT 26 JUIN

L'impact des réformes de la Fonction publique sur le rôle et la place de l'encadrement

Parmi les nombreux chantiers engagés par le gouvernement s'annonce la réforme de la Fonction publique et plus globalement des services publics. L'UFSE-CGT (Union fédérale des syndicats de l'État) et l'Ugict-CGT (Union générale des ingénieurs cadres techniciens) organisent une après midi de tables rondes autour des questions suivantes :

- Réformes et conséquences : quels impacts pour l'encadrement et pour les administrés ?
- Nouvelles doctrines d'emploi et New Public Management
- Garanties d'emploi et d'exercice des missions : quels besoins d'amélioration du statut général aujourd'hui ?

Si le flou sur son contenu exact est sciemment entretenu, son ambition est néanmoins limpide : accélérer la révision générale des politiques publics (RGPP) débutée en 2007 suivie par la modernisation de l'action publique (MAP) en 2012 au travers, aujourd'hui d'« Action publique 2022 ».

En contradiction avec l'image forgée par les éléments de langage de l'exécutif qui voudrait dépeindre une évolution inéluctable, guidée par un pragmatisme comptable, idéologiquement neutre et dénuée de toute doctrine, les évolutions structurelles proposées jusqu'ici relèvent à l'inverse de motivations pleinement idéologiques.

En effet, l'évolution de ce pilier majeur du modèle social français que constitue le service public est lourde de sens et interroge légitimement la notion de service public et plus encore le modèle de société.

Les derniers scandales financiers, environnementaux et sanitaires (ex: Lactalis) ont récemment rappelé l'utilité des organismes publics pour l'intérêt collectif et illustré leur efficacité, à condition que ceux-ci puissent disposer de moyens en cohérence avec leurs missions.

Or, ce sujet pourtant central et de santé publique est totalement absent du débat : la mise en scène de ces

réformes sous les attraits d'une évolution inéluctable sans autre alternative crédible possible, se prévaut d'un progressisme et assimile toute forme de contestation à un immobilisme monolithique, confisque insidieusement, pour l'instant, le débat citoyen et positionne l'encadrement dans un rôle d'exécution.

MANAGEMENT

Les interrogations des agents de la fonction publique eux-mêmes quant aux conséquences professionnelles de cette réforme sont tout autant éludées alors que leurs inquiétudes sont bien palpables.

Pourtant, ils éprouvent déjà les premiers effets de la RGPP, de la MAP (transfert de certaines missions régaliennes à des organismes privés, introduction d'un management soumis aux seuls objectifs et indicateurs chiffrés disqualifiant de fait les critères d'appréciation qualitative du service rendu, reporting permanent, perte de sens du travail, etc.) et devraient avoir légitimement voix au chapitre.

La transposition de « recettes » managériales issues du secteur privé à la fonction publique interpelle particulièrement, notamment à l'aune des trajectoires d'organisations auparavant publiques les ayant expérimentées (EDF, France Télécom, etc.).

Vecteurs et à la fois victimes, les ICTAM sont particulièrement en première ligne des paradoxes de ce management prescriptif.

En l'absence de consultation citoyenne sur ces sujets pourtant fondamentaux, la CGT (UFSE-UGICT) entend ouvrir ces débats à l'espace public et en exposer les différents aspects à travers l'organisation de tables rondes le mardi 26 juin 2018 auxquelles participeront divers acteurs de la société civile (DGCCRF, INDECOSA, etc.). ♦

26 JUIN 2018
BOURSE DU TRAVAIL
DE PARIS

SALLE GRANDE CROIZAT
3 RUE DU CHÂTEAU D'EAU
75010 PARIS
DE 13h30 À 17h30

Sur inscription

à partir du site
www.ugict.cgt.fr
page actualités du
lundi 4 juin 2018
26 juin débat

L'impact des réformes de la
Fonction publique sur le rôle
et la place de l'encadrement

Retraité·e·s déterminé·e·s

Retour sur la journée de mobilisation du 14 juin des retraité·e·s. Une détermination qui n'est pas entamée.

Le 14 juin dernier les retraité·e·s étaient à nouveau dans la rue dans la continuité des mobilisations précédentes, pour rejeter la politique du gouvernement, à l'appel des neuf organisations syndicales et associatives (UCR-CGT, UCR-FO, CFTC, CFE-CGC Unir, FSU, Solidaires retraité·e·s, Ensemble et Solidaires, FGR et LSR).

Le nombre de manifestants dans toute la France avait atteint le 15 mars dernier un record dû sans doute à l'effet produit par l'augmentation de 1.7 point de la CSG (de 80000 le 28 septembre 2017 à 200000 le 15 mars 2018). Effective depuis le 1er janvier, l'impact constaté sur le montant des pensions a fait toucher du doigt aux retraité·e·s concerné·e·s la dure réalité de la baisse de leur pouvoir d'achat. La clause de revoyure pour 100000 retraité·e·s pour une exonération en 2019, concédée suite au 15 mars, n'a pas fait retomber la colère comme l'a démontrée la journée du 14 juin.

Les retraité·e·s ne lâchent rien et leur pugnacité ne faiblit pas pour porter haut et fort l'exigence que le gouvernement et le parlement prennent, sans attendre, l'initiative d'une loi de finances rectificative qui :

- annule la hausse de la CSG pour tous,
- mette fin au gel des pensions,
- décide de leur revalorisation.

MESURES INJUSTES

Cette détermination trouve sa force dans les effets désastreux des reculs sociaux et des difficultés à vivre, mais surtout dans le profond sentiment d'injustice d'une politique généreuse avec les plus riches et dure avec les plus pauvres; politique qui divise les salarié·e·s du public et du privé, les actifs et les retraité·e·s.

Après la baisse du pouvoir d'achat constatée depuis plusieurs années (le gel des pensions et les mesures fiscales régressives) de près de 20 % en vingt ans, la question de la CSG a cristallisé un large mécontentement. Les retraité·e·s se sont senti·e·s particulièrement méprisé·e·s.



© Romani — photothèque du mvmt social

Elément nouveau également la prise de conscience que depuis un an de gouvernement Macron les réformes en cours ou annoncées ont toute un impact d'ordre sociétal avec une remise en cause de notre modèle reposant sur les solidarités.

Ainsi au nom de l'égalité se prépare une réforme systémique des retraites, véritable big bang, alors que « le système actuel n'est pas malade » selon les dires du haut commissaire à la réforme des retraites. Il y a un réel risque de creusement des inégalités et que la tendance constatée suite aux dernières

>> le profond sentiment d'injustice d'une politique généreuse avec les plus riches et dure avec les plus pauvres

réformes ne s'accroît avec l'arrivée de nouveaux retraité·e·s de plus en plus pauvres.

La baisse du niveau des pensions conduit à des départs en retraite de plus en plus tard. Les conséquences sont une dégradation de la santé des nouveaux retraité·e·s et une diminution des années en bonne santé qui créent des besoins supplémentaires pendant la retraite, en matière d'accès aux soins, d'équipement des logements, financiers, etc.

DÉFENDRE LE SERVICE PUBLIC

Les retraité·e·s sont concerné·e·s par l'accès aux services publics, mis à mal par le vaste plan de destruction des

Services publics « CAP 2022 », et la politique d'austérité appliquée à la fonction publique qui prévoit 120000 suppression de postes.

Le collectif national des retraité·e·s de l'UFSE s'adresse tout particulièrement aux retraité·e·s de la Fonction publique de l'Etat pour, aux côtés des actifs, défendre les services publics. En région, il organise les contacts entre sections syndicales des UFR (unions fédérales de retraité·e·s) pour faciliter des débats riches, fraternels et constructifs sur la situation locale, faire connaître les différentes initiatives, en lien également avec les USR (union de sections de retraité·e·s).

L'attitude des médias par le filtrage des informations voire la désinformation nous oblige à travailler la question du contact avec les retraité·e·s pour rompre leur isolement et les amener à la lutte, voire à la syndicalisation. C'est un véritable enjeu pour gagner une société de progrès, mais aussi un enjeu pour la CGT.

ACTION SOCIALE

Concernant l'action sociale, les attentes des retraité·e·s de l'Etat ne sont pas prises en compte à la hauteur des besoins. Ceux-ci méconnaissent leurs droits. Tout comme le collectif national avec le CIAS (comité interministériel d'action sociale), le collectif de la région PACA travaille cette question en lien avec les mandatés CGT au SRIAS (section régionale interministérielle de l'action sociale).

Les retraité·e·s de la FPE ressentent un fort sentiment d'abandon par les services de l'Etat alors que, rappelons-le, à la retraite ils en sont toujours des agents! ♦

4000 postes supprimés ! L'heure est à la mobilisation pour l'avenir de Pôle emploi

Le directeur général aurait annoncé dans le cadre d'une convention des « managers » la suppression de 4000 postes d'ici 2022. Madame Pénicaud, ministre du Travail, justifie sur France Inter ces suppressions d'emplois. Cette information n'est une surprise pour personne.

La direction générale de Pôle emploi applique à la lettre les préceptes définis par le gouvernement dans le cadre de son projet AP 2022 pour toute la fonction publique: restrictions budgétaires, diminutions de postes (120000 d'ici 2022) et plan de départs volontaires, accroissement du recours à des contrats courts et à la précarité, abandon de missions publiques - privatisations - transfert de missions aux collectivités territoriales.

Pire, le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 prévoit une baisse de 4 Mds d'euros du budget du ministère du Travail dont dépend Pôle emploi.

Enfin, le budget de l'UNEDIC va être réduit suite à l'annonce de la suppression des cotisations sociales salariales d'assurance chômage transférées vers la CSG. Or les recettes de l'UNEDIC, depuis la création de Pôle emploi, participent à hauteur de 70 % au budget de Pôle emploi!

Le gouvernement a annoncé combler de façon temporaire ce manque à gagner en transférant les recettes issues de la CSG vers le budget de Pôle emploi mais dans le même temps l'État baisse de 50 millions sa dotation à Pôle emploi!

CASSE ET DÉVOIEMENT DES MISSIONS

L'avenir même de Pôle emploi comme opérateur public de l'État est menacé.

Dès cette année, les emplois supprimés - 297 équivalents temps plein

travaillés et 1380 contrats aidés (qui exerçaient des activités d'agents titulaires) - impactent fortement le réseau des agences de proximité, accroissent la dégradation continue des conditions de travail, réduisent les missions au service des besoins des usagers. Le « recrutement » de 3200 collègues en Service civique, travailleurs précaires sans contrat de travail et non-salariés de Pôle emploi, ne sauraient palier des emplois de titulaires qualifiés.

Le transfert de 800 conseillers supplémentaires de l'accompagnement vers les missions de contrôle des chô-

>> la suppression de 297 équivalents temps plein travaillés et 1380 contrats aidés impactent fortement le réseau des agences de proximité

meurs (déjà en discussion au Comité central d'établissement) - associé à la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences qui a réduit considérablement la mission d'indemnisation (40 % des conseillers en charge d'une mission d'indemnisation ont dû cesser cette activité) témoignent d'une volonté gouvernementale de démanteler Pôle emploi vers plus de privatisation ou de régionalisation et notamment les missions auprès des usagers: conseil et accompagnement des travailleurs privés d'emploi et des entreprises.

Comme pour toute la Fonction Publique qui est percutée par ces orientations, la CGT Pôle emploi appelle d'ores et déjà tous les agents de Pôle emploi à la grève pour s'opposer aux suppressions de postes en cours et à venir, réaffirmer le bien fondé de nos missions publiques au service des usagers, obtenir l'arrêt de la sous-traitance, exiger la revalorisation de nos salaires et traitements. ♦

MARCHE DES FIERTÉS, LA CGT Y SERA

De tout temps, le patronat s'est organisé et uni pour diviser les salariés. Les discriminations de tous ordres contre des salariés différents ont toujours été l'une de ses armes.

Pour la CGT, gagner l'égalité pour toutes et tous au travail comme dans la vie passe par un engagement sans faille contre toutes les discriminations.

À ce titre, la CGT lutte activement depuis plus de vingt ans contre les discriminations à l'encontre des personnes lesbiennes, gay, bisexuelles, transgenres (LGBT).

À l'entreprise et dans la vie, ici et partout, personne ne doit subir de discrimination en raison de son orientation sexuelle et/ou son identité de genre, réelles ou supposées.

Or, contrairement aux grandes déclarations d'intention des entreprises, les mises à l'écart, les discriminations à l'embauche ou à la promotion sont trop nombreuses, en contradiction totale avec le Code du travail.

Ce sont bien souvent les personnes discriminées qui se trouvent en position d'accusées, contraintes à quitter leur entreprise, ou à changer d'équipe, sans que leurs agresseurs ne soient interpellés et sans que la responsabilité de l'employeur et ses obligations d'assurer la sécurité physique et mentale de ses salariés ne soient mises en œuvre.

La CGT condamne avec détermination les agressions, tabassages, assassinats à grande échelle subis par de nombreuses personnes LGBT en Tchétchénie avec le concours de l'État.

Il existe encore trop de pays où le fait d'être lesbienne, gay, bisexuel ou transgenre est considéré comme un délit, voire un crime, selon le Code pénal.

La CGT a exprimé et concrétisé sa solidarité, et le fera chaque fois que nécessaire.

Ceux qui voudraient entériner, couvrir ou organiser la discrimination envers les personnes LGBT au motif de ce qu'elles sont, ici ou ailleurs, trouveront face à eux la CGT, ses organisations et ses syndiqués.es.

Dans de nombreuses villes de France, des marches des fiertés LGBT sont organisées. La CGT appelle ses militant.es, syndiqué.s, et plus largement tous les salarié.s à y participer.

Plus que jamais, luttons pour l'égalité réelle à l'entreprise et dans la vie, en France et dans le monde. ♦

ACTION DU 25 MAI 2018 AU SIÈGE DU PARTI MACRONISTE

AFFAIRE DE L'ABSURDE
ACCUSATION DU VOL
DE CAMION POUBELLE
EN RÉUNION :

SOUTIEN FINANCIER

AUX CAMARADES DONT
LE SALAIRE EST AMPUTÉ
POUR LEUR COURAGE

EXTRAIT DE L'APPEL AU
SOUTIEN PARTICIPATIF
SUR LEETCHI.COM :

Des décisions de sanctions sont prises sans entretien préalable, sans consultation possible du dossier administratif, limitant voire ignorant le droit aux défenseurs.

La CGT, ses militants et leurs actions sont visés pour désarmer les travailleurs.

Ce climat social dégradé est la conséquence des choix d'une poignée de personnes au pouvoir pour une majorité qui subit.

Le 25 mai 2018, deux camarades CGT FTDNEEA en lutte, dans une action syndicale interprofessionnelle (Fédération CGT Services publics, CGT Cheminots Austerlitz et Montparnasse, UL CGT XIIIe, CGT Energie Paris, Info'Com CGT) de grande ampleur pour la défense des services publics en ont fait les frais.

Nos camarades ont été traités comme des terroristes, des voleurs, au motif du climat sécuritaire actuel.

Hormis le fait que ce climat actuel est intimement lié aux choix politiques tant nationaux qu'internationaux, la lutte ouvrière légitime ne doit pas en faire les frais et être réduite à néant.

Nos deux camarades CGT FTDNEEA comme d'autres subissent, en dehors du traumatisme dû à leur traitement, de l'attente de lourdes sanctions et des suspensions immédiates, des pertes de salaires sèches.

Nous faisons appel à la solidarité de tous, en organisant une caisse de soutien pour aider et palier par la force des travailleurs à la situation dans laquelle se trouvent nos deux camarades, à savoir la perte de leurs primes pendant une durée de 4 mois et les frais de justice puisque convoqués au tribunal de grande instance de Paris le 18 juillet 2018.

www.leetchi.com/c/action-du-25-mai-au-siege-du-parti-macroniste-soutien-pour-nos-camarades-courageux



JOURNÉES « PERSPECTIVA » TRAVAIL - TECHNOLOGIE - RICHESSE

INTERVENTION D'IVAN CANDÉ POUR LE SNPTAS CGT

Environ deux cents syndicalistes de la Fédération des services à la citoyenneté des CCOO ont participé à la deuxième conférence de la revue « *Perspectiva* »

Bonjour à tous, mes camarades,

Je vous transmets le salut fraternel de la CGT française.

En premier lieu, je voudrais comme tous, remercier les Commissions ouvrières des services publics d'avoir organisé ce type de rencontres qui nous permettent de poser, de mon point de vue les débats essentiels qui nous permettent de comprendre comment s'imbriquent les choses et quelles actions nous devons mener dans un système très cohérent qu'est le système capitaliste contre lequel nous sommes en lutte.

Si je me réfère à certains propos que j'ai pu entendre hier quand nous parlions de révolution néo libérale, je préférerais me positionner en parlant de contre révolution néo libérale. La révolution, c'est nous, la classe ouvrière qui l'avons faite, depuis le dix-neuvième siècle et tout au long du vingtième siècle. Nous avons des « points de repère – je parle de la France bien entendu – comme 1936, comme 1946, au sortir de la seconde guerre mondiale quand nous avons imposé le système de Sécurité Sociale universelle, ou encore le Statut de la Fonction Publique, et plus près de nous, il y a cinquante ans, la « révolution » de mai 1968.

Je veux souligner ici le rôle important, primordial, des syndicats et de la classe ouvrière dans les luttes et les acquis de 1936, 1946 et 1968. Par exemple, le cas de la sécurité sociale française, tel qu'il a été posé à l'époque, en 1946 est, non seulement le travail d'un ministre communiste du gouvernement de l'époque, mais est largement construit avec l'apport du mouvement syndical et de la CGT. Ce n'est pas un hasard si le camp d'en face, le camp contre révolutionnaire attaque de manière permanente depuis 1946 cette victoire de la classe ouvrière que

nous devons à la CGT et au Parti communiste français.

Le second point pour lequel la classe ouvrière et le syndicat a toujours lutté est le temps de travail. Si nous nous souvenons de 1936, entre autres victoires, nous avons gagné pour la première fois le droit à des congés payés, c'est à dire que nous avons imposé au patron de payer les ouvriers deux semaines chaque année sans qu'ils ne soient « productifs », en disposant de leur temps comme bon leur semble. C'est une question essentielle car nous touchons au sujet du temps de travail. En 1968, nous avons obtenu la quatrième semaine de congés payés, autre victoire sur le thème du temps de travail.

J'opposerai dans les luttes syndicales, deux grands types de luttes: les luttes offensives, et les luttes défensives. Il faut reconnaître, je parle de la France, que depuis cinquante ans, nous sommes systématiquement dans un processus de luttes défensives. Nous luttons « contre », nous luttons pour défendre ou préserver un acquis, et que celui qui commande la lutte aujourd'hui, c'est le camp contre révolutionnaire, qui, lutte pour. Pour détruire, pour déconstruire le système solidaire, pour ne pas dire communiste que nous avons mis en place au cours des différentes « révolutions » de 1936 et 1946. Je crois que nous devons absolument passer de ce type de lutte défensive à des luttes offensives, pour gagner. Dans ce sens, je pense que le thème de l'écologie est essentiel.

Cette question de l'écologie est très transversale. Au-delà des effets du changement climatique dans notre vie quotidienne, apparaissent un nombre important de préoccupations: migrations forcées de millions d'êtres humains, guerres régionales, voire pire. Et puis nous devons prendre en compte

que ces effets du changement climatique touchent en priorité, voire en exclusivité les populations pauvres de la planète. Pour ces raisons, je crois que le thème de l'écologie et de la transition énergétique sont des sujets de première importance et je me félicite qu'ils aient été évoqués à plusieurs reprises dans nos débats. Tout comme le thème du féminisme et de l'égalité femmes-hommes d'ailleurs.

Bien, pour terminer et ne pas être trop long, j'insisterai sur trois points.

La première chose, et nous le verrons ensuite avec Joao, est la nécessité de maintenir une présence syndicale et des droits syndicaux dans les entreprises ou les services publics, sur les lieux de travail, au plus près des travailleurs. Pour y porter les débats et organiser les luttes.

Le deuxième point, sera de maintenir ce que j'appellerai une utopie réaliste, une utopie positive, avec des revendications offensives. Nous devons lutter pour obtenir, pour imposer des modèles d'appropriation des moyens de production par les travailleurs, d'organisation du travail et de répartition des richesses, de la même manière et avec autant d'opiniâtreté que nous luttons pour défendre les acquis des luttes passées. Un point essentiel reste la diminution du temps de travail, point qui de tous temps a été un enjeu majeur de la lutte entre la classe ouvrière et le capital. Réduire le temps de travail en augmentant les salaires dans le même temps me semble être la mère des batailles. Cela dans le cadre d'une politique écologique et sociale.

En troisième point, je pense que cela ne se fera pas sans l'appui des citoyens. Le syndicat ne peut pas agir seul, il a besoin de l'appui de l'opinion publique et des citoyens. Et cet appui nécessaire pour imposer une politique écologique et sociale, nous ne l'obtiendrons que si les travailleurs ont des conditions de temps de travail et de rémunérations améliorées. Nous n'aurons pas cet appui massif nécessaire tant que les travailleurs seront soit soumis au chantage à l'emploi ou aux fins de mois qui arrivent le 10 du mois.

Je terminerai par cette phrase parce que j'ai entendu parler ce matin de Karl Marx dont nous célébrons cette année le bi centenaire. Je me souviens avoir lu dans Marx que la dernière crise du capitalisme sera la crise écologique. ♦



La direction générale des finances enterrer le plan cadastral

Les missions du cadastre permettent d'établir un inventaire de la propriété foncière d'un territoire. Explications.

La notion de cadastre est toujours liée à la possession du sol et à ses modalités d'occupation. L'histoire du cadastre colle à l'histoire économique des peuples car la possession de la terre a joué un rôle essentiel et a constitué l'une des bases de la richesse individuelle.

Le cadastre induit des questions de pouvoir, de maîtrise du territoire, de partage et de transmission de la propriété, mais aussi de spéculation et d'exploitation de données sensibles. La maîtrise du cadastre est donc un sujet à forts enjeux économiques, sociaux et sociétaux.

Le cadastre désigne aussi, depuis 1948, les services administratifs de la direction générale des finances publiques (DGFIP) chargés d'établir, de mettre à jour et de conserver ces documents cadastraux.

Le cadastre est considéré comme « l'état civil de la propriété foncière ». Il est tenu pour chaque commune et peut se définir comme étant l'inventaire général des propriétés bâties et non bâties d'un territoire communal. Il est composé de données liées les unes aux autres: données graphiques (le plan cadastral) et données littérales qui lui sont associées (la matrice cadastrale qui recense pour chaque propriétaire les parcelles qu'il détient et leur évaluation).

C'est pourquoi le cadastre est régulièrement mis à jour, que ce soit par la publicité foncière (ventes, donations, legs, etc.) pour sa partie littérale, par des documents d'arpentage (par des géomètres experts) ou par des croquis de conservation (par des géomètres du cadastre grâce à des relevés sur le terrain) pour sa partie graphique. Cette mise à jour est imposée par le décret n° 55-471 du 30 avril 1955.

Le cadastre diffuse des données qui intéressent un grand nombre d'utilisateurs publics ou privés (professionnels de l'immobilier, administrations, collectivités locales, organismes administratifs, réseaux EDF-eau, etc.). Ainsi, l'ensemble des informations cadastrales est en principe et sous certaines réserves à la disposition des usagers, consultable dans les services du cadastre et/ou dans les mairies,



© CGT

 matériel géo du
Pas de Calais

es publiques veut

accessible par internet (le Plan). Les collectivités territoriales sont destinataires de la matrice cadastrale et des informations nécessaires à la détermination des bases d'imposition. Le cadastre exerce également des fonctions de prestataire de service vis-à-vis d'autres administrations.

QUELLES SONT LES MISSIONS DU CADASTRE ?

Le cadastre n'apporte pas la preuve du droit de propriété sur un bien, il n'a pas valeur juridique (sauf en Alsace-Moselle). Le plan cadastral atteste que telle personne est redevable de la taxe foncière pour un bien donné. Le propriétaire figurant au cadastre est le propriétaire présumé : pour attester juridiquement de la propriété, il convient d'effectuer une recherche auprès des Services de publicité foncière.

En milieu rural, les remembrements (procédures contradictoires pour regrouper des parcelles) ont été incorporés dans la documentation cadastrale et lui confère ainsi un aspect juridique plus affirmé. Les remembrements ont été remplacés par la procédure d'« aménagement foncier agricole et forestier ».

Pour la CGT finances publiques, la mission cadastrale repose sur trois piliers indissociables – foncier, topographique et fiscal.

LA MISSION FONCIÈRE

Dans le cadre de la création d'un fichier immobilier, le cadastre doit assurer :

- L'identification des immeubles par la référence cadastrale: département, commune, section, parcelle;
- La description physique des immeubles: limites de propriété, bornage, aménagements fonciers ruraux, calcul des surfaces et des contenances des parcelles. Cette description est indicative. Un géomètre-expert (statut privé) peut préciser la contenance, avec contestation possible uniquement par le juge.

LA MISSION TOPOGRAPHIQUE

Il s'agit de maintenir le plan à jour, c'est la conservation cadastrale. Cela englobe :

- La confection du plan: le remaniement (réalisé par procédés terrestres ou photogrammétriques) et la rénovation constituent les méthodes principales de confection et de mise à jour.
- La maintenance (mise à jour des plans cadastraux rénovés ou remaniés pour tenir compte des modifications de limites de propriété et de changements d'ordre topo et fiscal);
- La collaboration avec l'IGN pour la constitution de la composante parcellaire du Référentiel à Grande Échelle;
- La gestion du plan cadastral infor-

matérialisé (PCI accessible aux usagers via cadastre.gouv.fr).

LA MISSION FISCALE

Il s'agit de déterminer (pour la TF sur les propriétés bâties et non bâties) ou de participer (pour ce qui reste de la Taxe d'Habitation et pour la Cotisation Foncière des Entreprises) à la détermination des bases d'imposition des impôts directs locaux.

Cela implique de recenser les immeubles imposables, de déterminer le débiteur de l'impôt et la base d'imposition. Les règles d'évaluation pour les propriétés bâties datent de 1970, et de 1960 pour le non bâti. Des coefficients d'actualisation et de revalorisation ont été intégrés dans le calcul pour essayer d'atténuer cette vétusté des bases. La révision foncière des valeurs locatives des locaux professionnels décidée par la loi de finances de 2010 et dont les travaux ont abouti en 2015, peine à s'appliquer. Qu'à cela ne tienne, une révision du calcul des valeurs locatives des locaux d'habitation a été annoncée à compter de 2018 (46 millions de locaux d'habitation, une paille en situation de manque d'effectifs et pour une application là aussi très hypothétique!).

UNE RÉORIENTATION DES MISSIONS PAR LA DGFIP

En janvier 2017, la Cours des comptes souligne dans un rapport, la lente et sûre détérioration de la fiscalité directe locale (FDL). Les constats sont accablants pour la DGFIP, qui décide une réorientation de la mission vers la fiscalité.

Sans aucune concertation ni étude préalable, son directeur général décide la suspension de la mise à jour des bâtiments au plan dès mi-2018, sans par ailleurs s'étendre sur les futures méthodes employées (probablement confiées à l'IGN via ses prises de vues aériennes réalisées tous les 3 ans seulement), ni sur qui serait chargé de les mettre en œuvre. Il justifie cette décision précipitée par la suppression annoncée de la TH, entraînant une grogne des maires: la priorité doit être donnée à l'amélioration des bases d'imposition de la TF.

Pire, en 2018, les élus de la CGT découvrent dans le cadre du programme « Action publique 2022 » des orientations, voire des tractations financières entre la DGFIP et l'IGN (qui sous-traiterait au privé) dangereuses pour la mission publique! ♦



**Entretien avec
Thierry Ducasse,
élu CGT à la CAP nationale
des géomètres du cadastre**

■ POURQUOI LA CGT S'OPPOSE-T-ELLE À UNE ORIENTATION DE LA MISSION VERS LE TOUT FISCAL ?

Pour la CGT, il s'agit là d'une mauvaise réponse à une vraie problématique : l'actualité des valeurs locatives. Une brusque concentration des agents sur le seul volet de la fiscalité directe locale (FDL) va provoquer plus de désordres que de bénéfices immédiats ! Chacun sait qu'il n'est plus possible de travailler avec des tarifs hérités de la révision foncière de 1970.

Le cadastre est utilisé par les collectivités locales (les permis de construire), les géomètres experts (les plans de division) et les notaires (les ventes/achats de biens). Il est par conséquent crucial pour eux que le Cadastre soit précis et mis à jour rapidement. Faire baisser sa qualité et sa fréquence de mise à jour sera lourd de conséquences pour les particuliers (augmentation du coût de la construction liée au recours à des géomètres privés pour fournir un plan précis par exemple).

Une moins grande précision de la représentation des bâtiments au plan, et de fait de la représentation parcellaire, entraînera sur la durée une baisse de sa qualité globale préjudiciable car s'il n'est certes pas juridique, il assoit de la jurisprudence en droit civil : il peut être retenu en cas de conflit sur les limites de parcelle.

La DGFIP doit revenir sur sa décision de suspendre la mise à jour du plan en donnant les moyens nécessaires notamment en effectifs pour

mener à bien l'ensemble des trois missions indissociables « topographique, foncière et fiscale ». Cela passe par la création de postes de contrôleurs du cadastre formés pour permettre aux géomètres d'exercer leur mission topographique et d'effectuer pleinement les levés de bâti mais aussi de non bâti.

■ POURQUOI LA PRIVATISATION DU PLAN CADASTRAL EST INACCEPTABLE ?

Pour mémoire, le plan cadastral est le seul référentiel parcellaire en France. Il est en perpétuelle évolution (production de plans neufs, remembrements, opérations foncières d'envergure) et quotidiennement mis à jour, tant du point de vue parcellaire que de la représentation du bâti. Il est aussi d'une aide précieuse pour l'adressage et l'identification des personnes et des biens imposables.

La mise à jour du plan est faite à la DGFIP par les géomètres, leurs travaux s'inscrivant dans la chaîne de travail de l'ensemble de la mission cadastrale.

La DGFIP a par ailleurs depuis longtemps établi un partenariat avec l'IGN (Institut géographique national). Elle « donne » ses fichiers parcellaires à l'IGN, qui met à la disposition de la DGFIP des photos aériennes de manière plus ou moins régulière.

Le plan cadastral recèle des données sensibles et de grande utilité pour mener des politiques d'aménagement, d'investissement et de

développement des territoires. Ces données aiguïssent logiquement des appétits spéculatifs privés. Leur gestion doit donc rester du ressort de l'État et de ses collectivités pour préserver l'intérêt commun.

Contrairement aux orientations dans le cadre du programme « Action publique 2022 » et de l'accord cadre passé avec la société financière privée Worldline, l'administration doit maîtriser l'ensemble de la chaîne de production de la Représentation parcellaire cadastrale unique (RPCU) et non la céder à des intérêts financiers privés.

■ ... ET LE CADASTRE DE DEMAIN ?

Même si les multiples annonces sur la FDL finissent par brouiller la vision des décideurs, le cadastre doit rester un référentiel, supérieur en norme aux données souveraines que ce gouvernement souhaite créer ex-nihilo. En cela, il ne se marchande pas et doit conserver tout son sens originel, notamment dans un domaine, l'information géographique devenue une nouvelle bulle financière. Tout décideur sait qu'une donnée cadastrale littérale ou graphique, outre l'aspect purement documentaire que l'on oublie parfois un peu vite, signifie que l'administration fiscale (la DGFIP) a recensé une matière imposable et s'attache à calculer puis recouvrer l'impôt qui la concerne : ce n'est pas rien ! Même si les modes d'établissement de la FDL devaient être profondément modifiés, l'information délivrée doit rester significative et fiable.

Le Cadastre détient donc le plus petit commun multiple à tous ses utilisateurs : la parcelle, et les bâtiments qui y sont implantés. Demain, il devra donc continuer de remplir cette mission, mais avec quelle précision ? Pour la CGT, il s'agit ici de dépasser la querelle initiée par la DGFIP entre les « anciens » et les « modernes »... Le progrès doit pleinement profiter à ce formidable outil : la précision n'est plus aujourd'hui un luxe, et ne doit donc pas être assimilée à un zèle excessif si souvent ringardisé par de pseudo-têtes pensantes ! C'est au contraire une vraie « plus-value » du service public cadastral, mise à disposition de tous. La RPCU, évidemment dotée des moyens humains et techniques indispensables, devra donc assurer, de la manière la plus précise possible, la continuité territoriale, sans rupture dans la mise à jour du plan cadastral. Élus et décideurs pourront ainsi s'appuyer sur un outil stable, performant, à jour, et en tout cas dégagé de toute logique marchande. ♦



© CGT

La démarche de la CGT, force de propositions pour consolider et améliorer la mission cadastrale

géomètre sur le terrain

La CGT a maintes fois tiré la sonnette d'alarme réaffirmant depuis des décennies que l'unicité de la mission cadastrale doit reposer sur trois piliers fondamentaux, indissociables, qui assoient sa qualité: la topographie, la fiscalité, le foncier. Les dissocier revient inexorablement à mettre en danger l'ensemble de l'édifice, ce qu'aucun usager, institutionnel ou citoyen ne souhaite d'ailleurs.

Pour la CGT, le Cadastre doit rester crédible, et ne pas subir les lubies des uns et des autres: piloter une mission ne consiste pas à donner des coups de volant d'un côté puis de l'autre... Le réseau doit rester crédible vis-à-vis de ses partenaires: lequel d'entre eux accepterait que la mise à jour du plan s'arrête?

POUR LA CGT FINANCES PUBLIQUES CELA IMPLIQUE:

- De s'opposer à l'ASR (adaptation des structures et du réseau) et donc à la fusion des Centres des impôts fonciers (CDIF);
- De réaffirmer avec force notre opposition à la réforme SIP/CDIF et au démantèlement du Cadastre, appuyée en cela par les personnels qui mesurent au quotidien combien elle est nuisible à l'exercice de la mission cadastrale éclatée dans les services d'impôts des particuliers (SIP) et d'impôts des entreprises (SIE), dans des cellules foncières et dans les pôles (PELP et PELH – pôle d'évaluation des locaux professionnels et particuliers, PTGC – pôle topographique de gestion cadastrale);
- De créer, maintenir et/ou réimplanter des CDIF sur tout le territoire et au plus près de tous les acteurs de la fiscalité directe locale afin de garantir

la technicité de la mission de manière égalitaire. Toute réflexion sur le cadastre ne peut être dissociée de celle sur le maillage territorial d'implantation des services;

- Des moyens en effectif et structures afin de réaliser une véritable révision des locaux professionnels et particuliers qui réponde à la nécessité d'une actualisation des bases d'imposition des taxes locales et aux enjeux de péréquation;
- De réaffirmer la prépondérance du plan cadastral comme référentiel. Ceci ne peut se faire que si la DGFIP engage partout où cela s'avère nécessaire des opérations de masse... « dont elle sera la seule maîtresse d'œuvre. Dans ce cadre, la construction d'une Représentation Parcellaire Cadastre Unique (la RPCU) qui se substituerait au plan cadastral lui-même doit se poursuivre sans détérioration de sa qualité intrinsèque »
- De ne pas laisser la numérisation du plan se substituer à la réfection par voie de remaniement des zones de qualité insuffisante;
- D'augmenter le recrutement de A Cadastre, de géomètres et d'assistants géomètres, de recréer des postes de contrôleurs du cadastre, pour garantir et maintenir la technicité et garantir à la DGFIP la pleine et entière maîtrise de ces opérations;

La création du SDIF (Service départemental des impôts fonciers) ne peut pas constituer une réponse satisfaisante aux yeux de la CGT si la résultante de sa constitution aboutit à une seule et unique implantation géographique de la mission cadastrale (foncière, fiscale et topographique) dans le département. »

AVEC LA CGT FINANCES PUBLIQUES, LES ÉLUS NATIONAUX À LA CAPN DES GÉOMÈTRES DU CADASTRE ONT RÉAGI VIVEMENT ET MENÉ DIVERSES INITIATIVES DEPUIS LA FIN 2017:

- Lettre aux élus, députés et sénateurs, dont plusieurs ont déjà réagi en interpellant la DGFIP ou le gouvernement;
- Adresse à l'Ordre des géomètres experts;
- Lettre ouverte au directeur général de la DGFIP;
- Demande d'audition à la mission parlementaire chargée d'une enquête sur « les missions souveraines »;
- Réunions régionales des collègues géomètres, agents, contrôleurs et inspecteurs travaillant sur la mission cadastrale;
- Réalisation d'un dossier de presse alertant sur les dangers des orientations prises sur l'avenir du cadastre;
- Pétition des personnels pour exiger: le développement d'une mission cadastrale de haute qualité, les moyens humains et technologiques adaptés pour pouvoir l'assurer et répondre aux attentes des usagers, la fin des attaques récurrentes de la DGFIP contre ce service, la remise à plat de l'ensemble des structures dédiées à cette mission, l'engagement d'une réflexion globale sur le maillage territorial des services, des structures de renfort. ♦

Si des militants veulent s'en saisir, tous ces documents sont disponibles sur le site de la CGT finances publiques www.financespubliques.cgt.fr/

Concertation sur l'égalité professionnelle femmes-hommes dans la fonction publique

La fonction publique représente 20 % de l'emploi en France et est composée de 62 % de femmes.

Si l'égalité professionnelle a progressé dans les textes, **dans les pratiques beaucoup reste à faire.**

Le bilan de la mise en œuvre du protocole d'accord 2013 montre que **trop de mesures n'ont pas encore été concrétisées.**

Aussi, une concertation avec les employeurs publics et les organisations syndicales représentatives a été lancée **pour la mise en œuvre d'une égalité réelle** entre les femmes et les hommes dans la fonction publique.

LA MÉTHODOLOGIE PROPOSÉE PAR LA DGAFP

Cinq axes de travail ont été retenus pour être discutés lors de différents groupes de travail. Ensuite, un relevé des propositions et positions formulées par les organisations syndicales et les employeurs publics sera élaboré afin de préparer le projet de protocole d'accord soumis à la négociation.

La fonction publique **représente**
20%
de l'emploi en France

62 %
des agents de la fonction publique sont des femmes

AXE 1

Renforcer la gouvernance des politiques d'égalité professionnelle

AXES D'AMÉLIORATION ET D'INNOVATION:

- Dynamiser la négociation d'accords Egalité professionnelle à tous les niveaux pertinents dans les trois versants de la fonction publique;
- Fournir aux instances de concertation (notamment CAP et CCP) les données sexuées nécessaires à l'exercice de leurs attributions;
- Améliorer la réalisation des rapports de situation comparée (RSC), tant quantitativement que qualitativement, et les assortir d'un dispositif d'évaluation des mesures mises en place;
- Améliorer la réalisation des « rapports Egalité » dans les collectivités territoriales, tant quantitativement que qualitativement, et les assortir d'un dispositif d'évaluation des mesures mises en place;
- Renforcer la connaissance statistique des situations d'inégalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique.

>> PROPOSITIONS CGT:

→ Le RSC n'est pas une finalité. Il doit être un outil pour la concrétisation de mesures en faveur de l'égalité. Il est impératif d'associer un plan d'action en relation avec le RSC.

Nous devons :

→ Obtenir des données chiffrées précises sur les carrières des

agent·e·s, systématiser les études de cohortes et fixer des objectifs chiffrés de réduction des écarts de carrière;

→ Etudier les déroulements de carrière pour les principaux cadres d'emploi/filières à prédominance féminine et masculine et harmoniser vers le haut les déroulements de carrière, en offrant les mêmes nombres de grades par cadres d'emplois et/ou emplois/corps de même catégorie et même niveaux de qualification et les mêmes critères de promotions vers la catégorie supérieure.

AXE 2

Créer les conditions d'un égal accès aux métiers et responsabilités professionnelles

AXES D'AMÉLIORATION ET D'INNOVATION

• Développer la connaissance des métiers de la fonction publique, élargir les viviers et renforcer l'action des écoles de service public pour une plus grande mixité des métiers;

• Renforcer la formation et la sensibilisation pour mettre fin aux stéréotypes de genre, notamment pour les personnels ayant des responsabilités RH ou de management, ainsi que les membres de jury et



les porteurs de mandats syndicaux;

- Garantir l'égal accès aux formations, au compte personnel de formation et au conseil en évolution professionnelle;

- Questionner les règles statutaires et pratiques de gestion liées à la mobilité géographique obligatoire et développer l'accompagnement à la mobilité;

- Etendre le champ du dispositif de nominations équilibrées au sein de la fonction publique et veiller à ce qu'il prenne mieux en compte les déroulements de carrière.

>> PROPOSITIONS CGT:

→ Déconstruire dès le plus jeune âge tous les stéréotypes, notamment par la mise en place d'un enseignement à même de le faire; Pourquoi avoir abandonné les ABCD de l'égalité à l'éducation nationale?

→ Reprendre la préconisation du CESE, dans son avis « agir pour la mixité des métiers », de novembre 2014 qui appelle à l'action volontariste de la FP: « Le CESE préconise que le principe de traitement égal pour un travail de valeur égale soit appliqué dans les grilles de rémunération et le régime indemnitaire de la FP »;

→ Mettre en place très rapidement une étude sur les causes des écarts entre les filières majoritairement

féminines et masculines. Comparer pour les niveaux de qualification égaux les différences de rémunération. Cela permettra de mettre en lumière les inégalités entre les filières et de revaloriser les grilles indiciaires des métiers à prédominance féminines.

→ Limiter la mobilité géographique, en renforçant la notion de « bassin d'emploi public », entre versants de la Fonction publique, pour favoriser la mobilité professionnelle plutôt que géographique (proposition 13 du rapport Des-camps-Crosnier);

→ Reconnaître la pénibilité des métiers à prédominance féminine. Les critères de pénibilité doivent être élaborés suite à une analyse sexuée des conditions de travail. Des difficultés, aussi bien physiques que psychologiques ou émotionnelles, ou encore l'utilisation de produits toxiques ne sont pas reconnues comme source d'atteinte à la santé...

→ Permettre la transparence et l'équité dans les processus d'avancement et de promotion.

AXE 3

Renforcer l'égalité salariale dans la fonction publique - Carrière

AXES D'AMÉLIORATION ET D'INNOVATION

- Doter les employeurs publics d'une méthodologie commune d'appréciation des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique;

- Appuyer les employeurs et les représentants des personnels dans l'identification des écarts de rémunération non justifiés;

- Intégrer dans les accords négociés ou, à défaut, dans les plans d'actions élaborés par les employeurs publics, des mesures de correction des écarts salariaux identifiés.

PROPOSITIONS CGT:

→ Obtenir des données précises, complètes sur tous les éléments de la rémunération: salaire de base,

primes et indemnités. Ces données doivent être détaillées par catégorie professionnelle, mais aussi par métiers/emplois et/ou filières professionnelles...

→ Analyser l'attribution des primes: est-ce que ce sont des primes liées aux postes de travail, des primes individuelles, collectives? Quels sont les critères d'attribution de ces primes et n'y a-t-il pas des biais discriminants dans ces critères?

→ Réduire la part variable de la rémunération et augmenter le salaire indiciaire;

→ Pour tout écart constaté entre emplois et filières, exiger des mesures de rattrapage, avec un plan précis, un budget spécifique;

→ Exiger que ce budget soit indépendant des dispositifs d'évolution professionnelle et des attributions de hausses salariales générales;

→ Exiger un suivi et une transparence sur l'attribution de l'enveloppe de rattrapage;

→ Exiger que les salarié·e·s à temps partiel touchent les mêmes primes que les salarié·e·s à temps plein;

→ Former les responsables en charge de l'évaluation des agent·e·s à l'égalité entre les femmes et les hommes, et aux stéréotypes sexistes pouvant biaiser leur évaluation;

→ Adapter et appliquer la méthode du « Nuage de points »: La CGT a mis en œuvre un outil d'identification des différences de traitement entre femmes et hommes sur l'égalité dans le déroulement des carrières. Cette méthode, dite du « nuage de points », constitue un nouvel indicateur. Elle consiste à récupérer des données dont l'employeur dispose et à les intégrer dans un graphique illustrant la position de tous et toutes (avec une différenciation femmes-hommes) selon le niveau de diplôme, le coefficient (classification), l'âge et la rémunération. Ce graphique permet d'identifier les personnes connaissant des parcours professionnels moins favorables que leurs homologues, et donc d'identifier de potentielles discriminations, notamment en raison du sexe. En fonction des différences de traitement mises au jour via cette méthode, nous exigeons des mesures de rattrapage sur les retards de carrière;

→ Neutraliser réellement les effets des congés maternité, congés parentaux et toutes absences liées aux grossesses et à l'éducation des enfants sur l'accès à toutes les promotions;

→ Se donner des objectifs chiffrés d'augmentation du taux de promotion des agent·e·s à temps partiel et/ou non complet.

AXE 4

Mieux accompagner les situations de grossesse, la parentalité et l'articulation des temps de vie personnelle et professionnelle

AXES D'AMÉLIORATION ET D'INNOVATION

• Mieux informer les agent.es sur leurs droits lors de la grossesse, de l'adoption et de l'accueil du jeune enfant;

• Mieux prendre en compte l'état de grossesse et l'accueil du jeune enfant dans l'organisation du travail des parents;

• Offrir davantage de souplesse dans le recours aux congés familiaux et l'articulation avec les congés de droit commun et le compte épargne temps;

• Expérimenter de nouvelles formes d'organisations de travail au bénéfice de l'égalité professionnelle et de la qualité de vie au travail.

>> PROPOSITIONS CGT:

→ Appliquer l'aménagement du temps de travail à partir du 3e mois de grossesse, comme le prévoit la loi;

→ Allonger le congé de maternité, l'OIT préconise 18 semaines;

→ Reconstituer les carrières pour celles qui ont subi une pénalisation dû à une grossesse;

→ Les congés afférents à la grossesse ne doivent pas avoir d'impact sur la carrière et sur la rémunération des agentes (comme le prévoit l'accord de 2013): notation, droit ARTT;

→ Développer un service public d'accueil de la petite enfance, de proximité et accessible à tous.

AXE 5

Renforcer la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes

Axes d'amélioration et d'innovation

• Mettre en œuvre un plan de formation, à destination prioritairement des managers, des personnels RH, des référents Egalité et Diversité, des acteurs de la prévention et des représentants des personnels, ainsi que des élèves des écoles de service public;

• Renforcer l'information et la communication auprès des agents publics;

• Mettre en place dans chaque administration, collectivité et établissement public, un dispositif de signalement et de traitement des violences, ainsi qu'un circuit RH de protection et d'accompagnement des victimes;

• Renforcer l'engagement de procédures disciplinaires afin de ne laisser aucun acte de violence sans réponse.

>> PROPOSITIONS CGT:

→ Mise en place d'un comité de suivi au sein du CHSCT qui devra mener un programme de prévention avec un budget alloué;

→ Obligation pour les employeurs d'élaborer un protocole de traitement des situations de violences dans un délai contraint;

→ Formation pour toutes et tous les acteur·rice·s;

→ Reconnaître le droit à la victime de prendre part à la procédure disciplinaire non pas comme témoin mais comme « intervenant volontaire »;

→ Droit de proposition d'un niveau de sanction par le CHSCT pour la procédure disciplinaire à l'initiative de l'employeur;

→ Sanction de l'employeur si ce dernier ne met pas en place les mesures de prévention et de protection de la victime... ♦

>> RENDEZ-VOUS SALARIAL DU 18 JUIN 2018

Les agents publics sacrifiés !



© Adobe stock - fotolia

Le président des riches et son gouvernement programment une nouvelle baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires et des agents publics

Lors du « rendez-vous salarial » de ce jour, la CGT avec l'ensemble des organisations syndicales, a porté haut et fort les revendications des personnels parmi lesquelles l'augmentation de la valeur du point d'indice, l'abrogation du jour de carence, des mesures fortes pour l'égalité salariale femmes-hommes, la revalorisation des carrières et des indemnités de missions et de transport, la reconduction de la GIPA 2018, etc. (Voir nos propositions sur notre site internet ufse-cgt.fr ; chemin d'accès : Accueil > Vie des personnels > Rémunérations > Salaires > Expressions > Rendez-vous salarial : lettre CGT-FP aux ministres)

Face à ce front syndical, sur le sujet majeur de la valeur du point d'indice, le gouvernement s'est refusé à entendre la revendication principale des agents de la Fonction publique et a annoncé la poursuite du gel de la valeur du point pour l'année 2019. Cette décision motivée par des considérations idéologiques et budgétaires consiste au final à programmer une nouvelle baisse du pouvoir d'achat des personnels.

La reconduction du dispositif GIPA pour l'année 2018 a été annoncée.

Des mesures nouvelles ont été annoncées sur la revalorisation de l'indemnité d'hébergement et de l'indemnité

kilométrique en cas de déplacement professionnel, sur les conditions de monétisation des jours placés sur les Compte-épargne temps dans la FPE et la FPT, sur la correction des problèmes de compensation de la hausse de la CSG pour les agents n'ayant pas de primes.

La CGT souligne que ces mesures ne concernent que des fractions minoritaires des effectifs de la Fonction publique.

Le gouvernement a par ailleurs confirmé l'annonce déjà faite en octobre 2017 d'application à partir du 1er janvier 2019 des mesures PPCR gelées pour l'année 2018. Sur ce sujet le gouvernement se livre à une opération de communication consistant à survaloriser des mesures actées depuis plusieurs années et prises dans un contexte marqué par six années consécutives de gel de la valeur du point d'indice.

Sur l'égalité salariale femmes-hommes, le gouvernement a renvoyé au chantier de discussion en cours sans faire d'annonce. L'ouverture d'un chantier sur le logement des agents a été mise en perspective.

Le gouvernement persiste dans sa politique d'austérité consistant à sacrifier les fonctionnaires et agents publics. D'un côté des dizaines de milliards d'euros sont octroyés aux classes sociales les plus riches, aux actionnaires, au patronat. De l'autre, il refuse d'augmenter les salaires, les traitements, les retraites, les pensions, les minima sociaux...

Dans une telle situation, il est nécessaire d'élever le rapport de force.

D'ores et déjà, la CGT Fonction publique s'inscrit résolument dans la journée unitaire de mobilisation interprofessionnelle du 28 juin

Elle proposera, lors de la prochaine rencontre unitaire des organisations syndicales de la Fonction publique, de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour donner les suites nécessaires aux actions déjà entreprises. ♦

Les suites du CSFPE du 7 février

Par lettre du 16 avril, la CGT a fait officiellement savoir aux ministres chargés de la Fonction publique qu'elle refusait de désigner un représentant à l'organisme paritaire créé par la loi de sécurité intérieure. (Se reporter à Fonction publique n° 265 — page 13, *Refus de désignation d'un membre CGT* — et n° 264 — Rubrique Instance page 16)

À l'instar de l'UFSE, Solidaires et FO ont refusé de désigner un représentant à cette commission.

Or, le décret prévoit que le nombre de représentants du personnel désignés à cette commission ne peut être inférieur à 6, sachant que leur nombre total est identique à celui du nombre d'organisations siégeant au CSFPE, soit 7 actuellement.

Le refus de trois organisations ne permet pas à la commission de se réunir puisque le nombre de représentants du personnel n'est plus que de 4.

Le 4 juin, la DGAFF réunissait toutes les organisations afin de nous détailler, pédagogiquement (sic) le contenu du décret ! et nous faire changer d'avis...

Constatant que les éléments d'explication ne faisaient pas bouger les positions, l'administration a annoncé que deux solutions se présentent à elle : réécrire le décret sachant que la loi prévoit qu'il s'agit d'un organisme paritaire et qu'elle ne dispose pas du temps nécessaire – le sujet étant porté politiquement au plus haut niveau ! – ou publier un arrêté de composition nommant les seuls 4 membres désignés. L'administration ne se sentirait pas, de plus, tenue par l'obligation de paritarisme dans la mesure où le non respect des textes serait imputable aux organisations syndicales ayant refusé de désigner des représentants du personnel.

Affaire à suivre donc... ♦

Face à l'urgence sociale, une marée populaire réussie le 26 mai

par Catherine Perret
du bureau confédéral de la CGT

La CGT a été sollicitée, courant avril, par deux associations, Attac et la Fondation Copernic. Elles ont proposé à d'autres organisations politiques, syndicales et associatives, de faire le point sur les luttes sociales particulièrement nombreuses et diverses dans la période et ainsi d'envisager l'opportunité d'actions communes.

VOLONTÉ DE CO-CONSTRUCTION

Compte-tenu de la séquence sociale, la direction confédérale a considéré qu'il fallait discuter avec tous ceux qui proposaient une analyse partagée de la politique gouvernementale de Macron. Elle a, cependant, insisté sur la mise en œuvre d'une démarche de co-construction, dans le respect de chacun, d'une initiative. Pour cela, il fallait que les termes et les modalités ne soient pas définis à l'avance ou préemptés par un parti politique ou un mouvement quel qu'il soit.

C'est d'ailleurs bien ce qui différencie l'appel du 26 mai du précédent rassemblement national, le 5 mai, à l'initiative seule d'un mouvement politique et qui revendiquait la tête du président de la République.

La CGT a énoncé clairement, lors des réunions de préparation, son engagement qui ne peut être que sur le périmètre syndical et conforme aux repères revendicatifs et à l'orientation votés par les syndicats.

CONSULTATION-MANDAT

La CGT a décidé de consulter toutes les organisations du CCN (fédérations et unions départementales) et a obtenu du collectif que rien ne soit acté avant la fin de sa consultation le 16 mai. Chacun a convenu de faire une conférence de presse unitaire avec deux portes paroles (Attac et Copernic).

Le CCN s'est très largement prononcé (78 pour, 6 abstention et 5 contre) pour la construction du 26 mai mais a aussi dit la nécessité de ne pas mélanger le rôle d'un syndicat et celui des partis politiques. Pas question de nouveau programme commun ou d'un « pseudo rassemblement des gauches »

La délégation s'est attachée scrupuleusement à ce mandat dans le respect de la charte d'Amiens et donc de l'indépendance de l'organisation par rapport à chacun des autres membres du collectif dit du « 26 mai ».

C'est avec cet objectif que la CGT a largement contribué à l'élaboration du contenu de l'appel au 26 mai en insis-

>> La CGT a souhaité des rassemblements festifs, faisant large place à la jeunesse, notamment aux étudiants en lutte contre parcours sup

tant sur la nécessité de conjuguer la dénonciation des réformes de régression sociale portées par E Macron et le patronat qu'il sert, et la mise en avant d'alternatives sociales donnant de l'espoir aux gens.

Nous avons fait ajouter dans le texte la question de la répartition des richesses, car c'est bien cela qui guide les politiques d'austérité à l'encontre des services publics, des salaires ou de la protection sociale.

LE CHOIX DE LA PROXIMITÉ

La CGT a insisté pour que les initiatives soient partout en France en proximité des salariés et plus largement des citoyens et non une manifestation nationale ou à l'échelle des grandes régions comme le voulaient certains partis politiques.

La CGT, rejointe par beaucoup d'associations, a souhaité des rassemblements plus festifs, faisant large place à la jeunesse, notamment aux étudiants en lutte contre parcours sup. Elle a souhaité qu'il n'y ait pas de carré de tête unitaire à Paris et une grande place faite aux cortèges de femmes et d'hommes qui soutiennent les luttes des cheminots, des fonctionnaires, des soignants ou des salariés du commerce sans entrer en grève dans leur propre secteur professionnel.



RETOUR DE MARÉE



Elle a opté pour une grande souplesse des modalités d'action afin de tenir compte des spécificités et de la diversité des luttes dans les départements.

En effet, la CGT construit depuis des mois les conditions de la convergence des luttes à partir des revendications des travailleurs et travailleuses élaborées dans les entreprises ou dans les services et cette initiative se devait d'être une étape complémentaire à l'élargissement du mouvement social.

Pourtant, cette initiative commune, tout inédite qu'elle soit, n'est pas une fin en soi et ne doit pas être galvaudée.

AU SERVICE DES LUTTES

C'est pourquoi au lendemain du 26 mai, chacun s'est félicité des belles marées populaires tout en décidant de se mettre, respectivement pour les associations et les partis, au service des luttes en cours; la CGT, avec d'autres organisations syndicales, étant elles au cœur de ces mobilisations.

En parallèle, la CGT poursuit la démarche d'une recherche d'une unité syndicale la plus large afin de construire si possible pour les confédérations une journée interprofessionnelle avant les congés d'été.

Cette initiative du 26 mai a favorisé les échanges sereins entre militants syndicaux, associatifs et les partis politiques.

Reste à réfléchir, avec les quelques 80 organisations appelantes au 26 mai, et cela dans un avenir proche, à ce qui nous rassemble mais aussi aux objectifs spécifiques des organisations syndicales, associatives ou politiques. ♦



© LesLerc - photothèque du mouvement social

: *partage d'analyses*

MARÉE POPULAIRE : L'UNION RENFORCE

PAR WILLY PELLETIER, coordinateur
général de la Fondation Copernic

Du jamais vu depuis Malik Oussekine et depuis le Front Populaire. Cette marée populaire fut historique : confédérations syndicales, partis, associations, 80 organisations réunies, 200 marées populaires en France. L'arc de force fut historique car l'urgence est historique : Macron détruit, en accéléré, une forme de civilisation sociale.

QU'A DIT CETTE MARÉE POPULAIRE ?

Elle a dit à Macron : les noces du fric et des coups de trique, les noces du fric et de la brutalité, ça suffit. Brutalité avec les ordonnances Pénicaud qui rendent certains patrons, voyous de plein droit, voyous par la loi. Brutalité avec l'état d'urgence fait droit commun, la répression des migrants et des aidants, des jeunes des quartiers populaires, des ZAD et des facs, le mouvement social criminalisé. Brutalité des inégalités creusées : cadeaux fiscaux aux très riches pour qui c'est l'apothéose du coffre-fort, et baisse des APL, contraintes neuves pour les chômeurs, appauvrissement des retraités. Brutalité des inégalités creusés pour l'accès à la justice et à l'université, la prise en charge à l'hôpital, dans les EHPAD, et avec les services publics, toujours plus empêchés d'aider.

Macron réalise ce que Sarkozy n'avait que rêvé et le MEDEF juste théorisé.

Les ministres de Macron, gens et dirigeants d'entreprise, communient dans ce dogme, leur totem : les règles du privé doivent organiser les services

publics, qui sont d'abord des coûts à réduire et externaliser. Les règles du privé doivent, en fait, tout organiser.

Cette marée populaire a dit : non les services publics, les fonctionnaires, ne sont pas un problème. Ils sont au contraire la solution. Et non, les services

>> Cette marée populaire fut un ovni. Les ovnis sont éphémères. Mais parfois, ils réapparaissent. Sous la même forme ou bien d'autres.

ou entreprises publics n'ont pas à être rentables, n'ont pas à faire des profits, ils sont là pour être utiles socialement, utiles écologiquement, utiles à l'égalité.

Cette marée populaire a dit : nous refusons l'entreprise privée comme modèle. Nous refusons que les services publics soient transformés en entreprises privées. Nous refusons d'être des auto-entrepreneurs de nous-mêmes.

Cette marée populaire a dit ce que, dans nos vies, nous savons : les « modernisations » libérales décivilisent. Elles exaspèrent les concurrences dans et pour l'emploi. Elles insécurisent les carrières, interdisent les avenir. Elles explosent les collectifs de travail, séparent, isolent les souffrances. Elles empêchent qu'entre salariés se forge l'intérêt com-

mun qui, hier, faisait voir le collègue, les jeunes, les travailleurs immigrés, comme des semblables. C'est ce qui se passera à la SNCF si on casse le statut. De sorte que reste quoi ? Le chacun seul, chacun pour soi, un sauve qui peut général... et le général de ce sauve qui peut se nommera, si l'on n'y prend garde, Le Pen ou Wauquiez.

Cette marée populaire venait en soutien des luttes, des grèves. Cette marée populaire a dit, oui, ces grèves civilisent.

Et ce ne sont pas les grévistes qui, par plaisir, font grève ; ce sont les agressions libérales, en rendant les métiers et les vies impossibles, qui déclenchent les grèves. Les grèves ne paralysent pas, au contraire elles débloquent des situations intenable. Les grèves ne sont pas violences, au contraire elles empêchent les surcroits de violences qu'imposent aux salariés, ces dirigeants d'entreprise qui peuplent les ministères, avant de repartir vers les directions du CAC 40 ou de banques.

Cette marée populaire ne fut pas une mobilisation chagrine, cette marée fut joyeuse, tranquille de sa force, forte de sa joie.

Elle a lié, coude à coude, mêlés, grévistes et non grévistes qui n'en pensent pas moins, féministes, lycéens, étudiants, retraités, chômeurs, précaires, locataires, associations, syndicats, partis, liés par une cause commune, liés mais dans le respect de leurs champs d'intervention, liés comme le chantait Jeanne Moreau, "pas une bague au doigt, juste un fil de soie" mais les bagues au doigt, souvent, sont moins solides que les fils de soie.

Cette marée populaire fut un ovni. Les ovnis sont éphémères. Mais parfois, ils réapparaissent. Sous la même forme ou bien d'autres.

Notre ovni « marée populaire » doit-il de nouveau prendre forme ? Si d'autres types de mobilisations stoppent Macron, à quoi bon ? Mais si elles n'y parviennent pas ? Car pour l'instant, elles n'y parviennent pas, ni sur Parcoursup, ni à la SNCF, ni sur les APL, ni sur les attaques contre les fonctions publiques, ni sur l'assurance-chômage, ni sur le droit du travail, ni contre l'appauvrissement des retraités, ni pour aider les migrants, ni contre l'arrogance de Macron, son mépris de classe, ses cadeaux aux très très riches. Allons-nous, malgré les sacrifices qu'occasionnent les grèves, perdre encore, longtemps, toujours ? Nous n'en avons pas le droit : les conquêtes de la civilisation sociale ne nous appartiennent pas. Elles appartiennent aux luttes du passé menées par les militants d'hier. Ce qui nous oblige à nous dépasser. C'est là, historiquement, notre devoir de militants. Et dans la situation, qu'avons-nous de plus fédérateur que les marées populaires ? Qu'avons-nous d'autre que la force du nombre ? ♦



ÉCHANGE AVEC AURÉLIE TROUVÉ ET PIERRE KHALFA

■ QUEL BILAN TIREZ-VOUS DES POLITIQUES MISES EN ŒUVRE PAR EMMANUEL MACRON AU TERME D'UNE ANNÉE D'EXERCICE DU POUVOIR ?

Emmanuel Macron a un projet cohérent et global. Il s'agit pour lui de remodeler la société française selon les canons du néolibéralisme. Son objectif est de terminer ce qu'avaient entrepris les gouvernements précédents mais qu'ils n'avaient pu mener jusqu'au bout à cause des multiples résistances qui se sont manifestées. Jusqu'à présent la société française s'est montrée très rétive au néolibéralisme et les gouvernements ont dû faire face à des mouvements sociaux d'ampleur. Certes ces mouvements sociaux n'ont pas gagné mais ils ont permis de ralentir considérablement le rythme des contre-réformes. L'Etat social a été endommagé mais il n'a pas été totalement démantelé. Par exemple la précarité du travail a augmenté fortement mais l'emploi stable reste encore très largement majoritaire parmi les salariés. D'où d'ailleurs les deux lois travail successives pour laminer les droits sociaux.

Emmanuel Macron s'est fait élire sur

la base du « en même temps », en même temps de gauche et de droite. Cela a été sa force pendant la campagne électorale alors que le clivage gauche-droite avait été brouillé par la calamiteuse présidence Hollande. Mais cela est aujourd'hui devenu son point faible car toutes les mesures prises sont des mesures explicitement de droite comme par exemple la suppression de l'ISF ou la flat tax sur les revenus du capital. Toutes les enquêtes d'opinion le classent maintenant clairement à droite sur l'échiquier politique et l'étiquette « président des riches » lui est durablement accolée. Dans cette situation, il est obligé d'aller chercher des soutiens dans l'électorat de droite d'où, par exemple, sa politique très dure par rapport aux migrants ou sa tentative de séduction de l'Eglise catholique.

Emmanuel Macron confirme aussi que le néolibéralisme ne peut être qu'un autoritarisme. L'introduction dans le droit commun des principales mesures communes dans l'état d'urgence représente un grave danger pour les libertés démocratiques alors même qu'elles ont fait la preuve de leur inefficacité dans la lutte contre le terrorisme. De plus, il utilise à fond les mécanismes institutionnels de la Cinquième République pour gouverner sans le moindre contrôle avec une mise en scène monarchique de la présidence de la République. Le rôle du Parlement déjà amoindri est aujourd'hui inexistant. Il n'est cependant pas sûr que nos concitoyens acceptent durablement un tel comportement. A concentrer tous les pouvoirs, Emmanuel Macron risque de concentrer tous les rejets.

■ QU'EN EST-IL PLUS PARTICULIÈREMENT DE LA CASSE DES SERVICES PUBLICS ?

Le démantèlement des services publics a commencé depuis déjà longtemps. Dans les services publics de réseau, l'ouverture à la concurrence a détruit les péréquations tarifaires qui permettaient que les activités les plus rentables financent celles qui l'étaient moins ou pas du tout. Les entreprises publiques comme France Télécom, La Poste, EDF-GDF ont été transformées en entreprises commerciales et/ou privatisées. Là aussi Emmanuel Macron veut finir le travail. C'est ce qui se passe avec le processus de privatisation de la SNCF.

On retrouve la même logique néolibérale dans la gestion des finances publiques. Ainsi le Programme « Action

publique 2022 », lettre de cadrage en date du 26 septembre 2017 envoyée par le Premier ministre aux ministres et secrétaires d'État, prévoit de réduire de trois points la part de la dépense publique dans le PIB d'ici 2022. La lettre n'en cache d'ailleurs pas les conséquences. Est pointée la nécessité de revoir « le périmètre souhaitable des politiques publiques » et d'envisager le « transfert [...] au secteur privé, voire [l'] abandon de missions ». Déjà bien entamé par les gouvernements précédents, le dépérissement de l'intervention publique va donc s'accroître et la remise en cause du statut des fonctionnaires est à l'ordre du jour. En s'attaquant aux salariés à statut, il s'agit aussi pour le gouvernement de faire sauter une digue pour affaiblir les capacités de résistance à ses projets.

■ COMMENT S'EST CONSTRuite LA « MARÉE POPULAIRE » DU 26 MAI ?

La stratégie d'Emmanuel Macron est d'accumuler les mesures pour créer un effet de sidération et d'empêcher ainsi toute riposte d'ampleur en multipliant les terrains d'affrontements. Il espère ainsi pouvoir passer en force. Dans cette situation, il ne s'agit pas seulement de favoriser la convergence des luttes mais surtout de permettre à celles et ceux qui ne sont pas en lutte de pouvoir exprimer leur refus de la politique gouvernementale. Bien qu'appelée dans des conditions peu propices à créer une dynamique unitaire, la marche nationale « la fête à Macron » le 5 mai a été révélatrice d'une forte attente. C'est pourquoi ATTAC et la Fondation Copernic ont pris l'initiative d'inviter à une réunion unitaire les syndicats, les associations et les partis politiques pour voir s'il était possible de dépasser les réticences des uns et des autres. Notre rôle a été de créer du lien et de permettre ainsi de prendre des décisions de façon consensuelle en respectant la spécificité des organisations présentes. Tout le monde a joué le jeu et une dynamique positive a pu ainsi se créer. ♦

AURÉLIE TROUVÉ est économiste, membre du conseil scientifique d'ATTAC, porte-parole d'ATTAC

PIERRE KHALFA est économiste, ancien président de la Fondation Copernic

L'IMPOSTURE MACRON

ATTAC France
Fondation Copernic
192 pages

Les liens qui libèrent
avril 2018

ISBN-13: 979-1020905994
10 €



Montreuil, 11 et 12 avril 2018

Rencontre des militants de l'action sociale interministérielle

Etre un militant CGT de l'action sociale interministérielle au sein des sections régionales (SRIAS) s'apparente le plus souvent à un parcours obstacle.

L'action sociale se décline très différemment selon les ministères en fonction tout d'abord de son budget et donc de son histoire mais aussi de sa réelle volonté à vouloir communiquer sur le sujet.

Au niveau interministériel l'action sociale est le socle minimum pour l'ensemble des ministères de la fonction publique de l'Etat :

- Mise en place d'un système de réservation de place de crèches;
- Une Commission logement pour répondre à des solutions d'urgence (mutation, séparation);
- Les restaurants inter-administratifs;
- Les vacances (chèques vacances, séjours seniors en vacances, Bourse solidarité vacances, etc.).

Le domaine de l'action sociale interministérielle demeure peu connu, peu identifié, voire très flou au sein de nos ministères mais aussi auprès de nos militants.

Par contre la connaissance des rouages de l'action sociale ministérielle semble relativement mieux appréhendée.

Pour compléter ce millefeuille, l'ac-

tion sociale de la fonction publique d'Etat est organisée et gérée par les préfectures de régions.

Cela a pour conséquence que nous nous retrouvons souvent pris en étau entre la DGAFP et les services de la préfecture.

Enfin, la réforme territoriale et la fusion des régions (arrêté du 8 juillet 2016 modifiant l'arrêté du 29 juin 2016 fixant la composition et le fonctionnement des SRIAS) ont déconnecté du terrain (c'est-à-dire des attentes et besoins des agents) l'action sociale interministérielle.

L'UFSE a en charge dorénavant la nomination des mandatés. Cela implique de mettre en place un suivi, une formation, une coordination pour l'en-

semble des SRIAS.

Nous constatons depuis 2017 un découragement des membres des SRIAS, tant du côté des organisations syndicales que des administrations. L'éloignement géographique et les temps de transports étant des facteurs rédhibitoires, les réunions se raréfient; tout cela au détriment de l'action sociale interministérielle.

Les journées de l'action sociale interministérielle du 11 et 12 avril ont permis de vivre des débats riches sur l'ensemble de ces questions de fond – dix régions étaient présentes – mais aussi de s'assurer que les revendications pourront être portées en territoires.

Nous nous retrouverons au début de l'année 2019 pour une prochaine rencontre à la suite des élections professionnelles du 6 décembre 2018.

L'action sociale interministérielle doit être aussi au cœur de la pratique syndicale!

L'action sociale revêt une importance primordiale face à la baisse du pouvoir d'achat, la paupérisation d'un grand nombre de fonctionnaires mais aussi la dégradation sans précédent de nos conditions de travail. ♦





À VOUS LES CHÈQUES-VACANCES !

Actifs ou retraités de la fonction publique de l'Etat, **épargnez quelques mois** et bénéficiez d'une **bonification de l'Etat**.

Et profitez pleinement de vos Chèques-Vacances auprès des 170 000 professionnels du tourisme et des loisirs.

Nouveau
Une bonification
de **35%** pour les
- de 30 ans

